

**BÂTIR UNE CSI
UNIE ET FORTE
POUR LES
TRAVAILLEURS ET
LA DÉMOCRATIE**

Luc Triangle

La Confédération syndicale internationale est la porte-parole et la défenseur de tous les travailleurs et travailleuses du monde. Nous devons assumer une énorme responsabilité. La solidarité et l'unité doivent constituer notre stratégie principale, au bénéfice et dans l'intérêt de centaines de millions de membres et de travailleurs/euses. Ils comptent sur notre force; ils comptent sur notre voix commune et puissante et sur notre unité.

Contrairement aux manifestes habituels, le présent document décrit, de manière succincte, la façon d'instaurer et de restaurer l'unité, le consensus, l'assurance et la confiance, ce qui constitue une condition préalable pour que nous œuvrions efficacement et dans l'unité à nos priorités politiques. Ces priorités et le programme de travail pour les prochaines années ont fait l'objet d'un débat intense et ont été adoptés lors du 5^e Congrès mondial qui s'est tenu en novembre 2022 et ne doivent dès lors pas être réécrits.

INSTAURER L'UNITÉ ET LE CONSENSUS

La réalité à laquelle sont confrontés les travailleurs/euses et les syndicats, la situation de la démocratie et la nature des inégalités diffèrent d'une région du monde à l'autre. Cette diversité représente un défi pour le mouvement syndical international, mais également une occasion de susciter le débat, la compréhension et la solidarité. Il est de notre devoir et de notre responsabilité à tous de faire avancer ce débat et d'instaurer l'unité et le consensus. L'unité est notre force, nous permettant d'être le mouvement social de défense des droits humains et du travail fondamentaux le plus puissant du monde.

Il incombe au/à la secrétaire général(e) de faciliter ce débat et de rechercher ce consensus. Dans ce débat, chaque voix doit compter et l'opinion de chaque organisation doit être entendue. Pas seulement la voix ou l'opinion des organisations les plus fortes ou les plus grandes. Les 340 organisations membres ont toutes le droit de se faire entendre et d'exprimer leur opinion. Et ces opinions doivent être reflétées dans la recherche de consensus. Chaque organisation doit se sentir intégrée dans le processus décisionnel.

Le rôle de nos Organisations régionales dans le processus visant à instaurer l'unité et le consensus s'avère essentiel et la collaboration entre les Organisations régionales et la CSI doit être renforcée.

Bien que les Fédérations syndicales internationales (FSI) ne soient pas des organisations membres à part entière de la CSI, la collaboration avec ces dernières sera également importante (notamment par le biais du Conseil des Global Unions), dans la mesure où nous faisons tous partie du même mouvement syndical international.

INSTAURER LA CONFIANCE ET L'ASSURANCE

Il est urgent de restaurer la confiance et l'assurance. Les organisations membres doivent s'assurer que la CSI est une organisation fiable, bien gérée et bien dirigée, démocratique, transparente et intègre. La priorité du/de la secrétaire général(e) doit être l'instauration de cette confiance et assurance.

Pour ce faire, il faudra:

Des structures et des processus de prise de décisions démocratiques clairs et compréhensibles

Nous devons procéder à une nouvelle évaluation de la manière dont se prennent les décisions à la CSI. Le rôle des organes décisionnels et la fréquence de leurs réunions doivent être évalués en vue du prochain Congrès ordinaire. Dans l'intervalle, nous ne devons pas attendre l'adaptation de ce qui peut déjà être adapté. L'établissement de

l'ordre du jour, le suivi des décisions, la fréquence des réunions, une participation plus large aux structures de prise de décisions internes associant davantage de femmes, de jeunes, de travailleurs migrants, de travailleurs de l'économie informelle et des nouveaux secteurs émergents afin de veiller à ce que nos décisions soient les plus représentatives et les plus démocratiques possible doivent déjà être ouverts à d'éventuelles adaptations.

La reconnaissance de l'appartenance de l'organisation à ses 340 organisations membres

Le/la secrétaire général(e) joue le rôle de facilitateur/trice. Il/elle est élu(e) pour diriger l'organisation aux niveaux interne et externe de la meilleure manière possible au titre du mandat qui lui est conféré par les Statuts et le Congrès. Le/la secrétaire général(e) n'est PAS la CSI ou vice versa. La CSI est entre les mains de ses organisations membres.

La transparence

La transparence est un pilier fondamental pour instaurer la confiance et l'assurance. En ce qui concerne le rôle des organes décisionnels et leur fonction spécifique dans l'organisation, le plus haut niveau de transparence doit être garanti, qui représente une condition fondamentale à l'instauration de la confiance.

L'intégrité

La CSI doit appliquer les normes les plus strictes en ce qui concerne sa propre intégrité organisationnelle et financière. Nous devons donner l'exemple. C'est ce que les travailleurs et les travailleuses attendent de nous. C'est une condition indispensable à notre crédibilité à l'échelle mondiale. Cette intégrité doit s'appliquer à la CSI, à ses régions, mais également à ses organisations membres nationales. Il n'y a aucune raison de 'compromettre' les processus internes et externes qui doivent être renforcés ou développés pour garantir cette intégrité.

CONSTRUIRE UNE CSI FINANCIÈREMENT VIABLE

Non seulement les processus décisionnels devront être revus, mais le/la prochain(e) secrétaire général(e) devra également examiner la réalité financière et organisationnelle de la CSI: la structure par départements, les structures régionales et leur financement, les besoins en personnel des organisations, etc.

La CSI doit dépenser ses ressources financières de manière judicieuse et responsable. Notre travail est principalement financé par les contributions de nos membres, qui doivent avoir l'assurance que nous

les dépensons de la manière la plus responsable et efficace possible. La transparence est d'une importance cruciale à cet égard.

La création d'une CSI financièrement viable signifie, toutefois, que nous devons également examiner nos revenus. Les organisations membres sont chargées de notifier leur nombre exact de membres à la CSI, tout comme elles le font également en ce qui concerne d'autres organisations internationales. La CSI doit également évaluer davantage le soutien des donateurs externes, tant qu'il est aligné sur nos priorités politiques et nos valeurs.

LORSQUE NOUS AURONS INSTAURÉ DAVANTAGE D'UNITÉ, D'ASSURANCE ET DE CONFIANCE, NOUS SERONS PLUS FORTS - POUR MENER À BIEN NOTRE PROGRAMME POLITIQUE

Les priorités politiques de la CSI pour les quatre années à venir ont été adoptées lors du Congrès mondial qui s'est tenu à Melbourne en novembre 2022. Ce travail important ne doit pas refait. Le/la secrétaire général(e), les dirigeants élus, le personnel de la CSI et toutes les organisations membres doivent oeuvrer à sa mise en oeuvre.

La CSI a adopté un programme progressiste et les quatre piliers des travaux de la CSI demeurent au coeur de son action:

■ **La paix, la démocratie et les droits**

Les travailleurs et les civils sont les premiers à subir les conséquences de la guerre. Les syndicats faisant partie du mouvement mondial pour la paix, nous devons poursuivre nos efforts pour rétablir la paix dans les pays et les régions qui, à l'heure actuelle, souffrent de la guerre et nous devons faire campagne pour le nouveau contrat social en tant que moyen d'éviter les conflits.

L'Indice CSI des droits dans le monde 2023, lancé le 30 juin, présente des éléments de preuve choquants attestant des attaques contre les fondements mêmes de la démocratie. Il existe un lien indiscutable entre le respect des droits des travailleurs et la force de toute démocratie.

Le Congrès à Melbourne a adopté une importante résolution d'urgence sur la lutte contre l'extrême droite. L'extrême droite, le néofascisme, le totalitarisme, l'autoritarisme et la tyrannie promeuvent la haine et la division, et engendrent la violence et les conflits. Nous devons, à la CSI, continuer d'adopter une position ferme contre chacune de ces menaces.

On relève une augmentation des violations des droits fondamentaux des travailleurs: le droit de constituer un syndicat ou d'y adhérer, le droit de négociation collective, le droit de grève. Les assassinats de syndicalistes, la répression policière brutale des manifestations et les formes similaires de répression sont encore monnaie courante dans de nombreuses régions du monde.

L'unité et la solidarité doivent constituer nos principes directeurs dans tous ces cas. Une attaque contre l'un d'entre nous est une attaque contre nous tous. Le/la secrétaire général(e) et l'équipe de la CSI doivent montrer la voie dans la création de cette solidarité et action à l'échelle mondiale.

■ **La réglementation du pouvoir économique**

Aujourd'hui, alors que le monde n'a jamais été aussi riche (trois fois plus riche qu'il y a trente ans), les inégalités n'ont jamais été aussi élevées. Les 1 pour cent les plus fortunés ont capté 38 pour cent du total des richesses accumulées depuis les années 1990, tandis que les 50 pour cent les plus pauvres n'en ont obtenu que 2 pour cent. En outre, 685 millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté et des centaines de millions de travailleurs/euses occupent un emploi dans l'économie informelle.

Des millions de travailleurs/euses gagnent un salaire qui ne leur permet pas de vivre dignement. Les inégalités salariales augmentent: les salariés les mieux rémunérés ont profité d'une augmentation bien plus rapide que la croissance salariale moyenne. Les actionnaires ont perçu des dividendes record en 2022, tandis que des milliards de personnes dans le monde entier ont souffert et souffrent encore d'une crise du coût de la vie.

Nous devons poursuivre, à la CSI, notre lutte pour un modèle économique visant à combattre ces inégalités croissantes inacceptables et à garantir à tous une sécurité économique et une prospérité partagée.

■ **Les transformations à l'échelle mondiale – des transitions justes**

Les travailleurs/euses et les personnes sans revenu ou à faible revenu sont les premiers à souffrir du réchauffement planétaire, notamment, mais pas uniquement, dans les pays du Sud. Le mouvement syndical international doit faire campagne pour des politiques climatiques ambitieuses et appropriées susceptibles de mettre un terme à cette tendance. Toutefois, l'action pour le climat doit s'accompagner d'une transition juste. Aucun(e) travailleur/euse et aucune région ne doivent être laissés pour compte. Les travailleurs/euses dans les secteurs susceptibles d'être ciblés dans ces

processus de transition doivent se voir offrir un nouvel avenir leur garantissant de nouveaux emplois décents. Les syndicats doivent être présents, à tous les niveaux, pour négocier les mesures de transition juste indispensables pour instaurer la confiance à l'égard des changements requis.

Les Objectifs de développement durable (ODD) fournissent l'occasion de promouvoir des objectifs qui sont essentiels pour le mouvement syndical.

■ **L'égalité**

Construire un monde équitable signifie construire un monde meilleur. L'égalité et l'équité dans la société et au travail sont des valeurs syndicales fondamentales. Les syndicats aux quatre coins du monde doivent lutter contre toutes les formes de discrimination.

La CSI réalise un travail important en matière d'égalité, qui doit être renforcé. L'une des priorités fondamentales à cet égard est l'égalité des genres, notamment la représentation équitable des femmes, la défense et la protection des droits des femmes.

Les quatre piliers des travaux de la CSI sont complétés par les **décisions adoptées lors du Congrès de la CSI à Melbourne en novembre 2022**, et plus particulièrement la déclaration finale sur le **nouveau contrat social**.

Le nouveau contrat social repose sur six revendications, à savoir: des emplois, des salaires, des droits, une protection sociale, l'égalité et l'inclusion. La mise en oeuvre de ces demandes contribuera à créer un monde meilleur assurant à tous dignité, égalité et prospérité, dont pourront bénéficier les jeunes, les migrants, les travailleurs/euses des plateformes et d'autres groupes de travailleurs/euses dans des conditions précaires. L'action en ce qui concerne ces piliers doit être menée dans le cadre des trois enjeux transversaux identifiés dans la Déclaration du Congrès – le changement climatique, la santé publique et la technologie.

Le nouveau contrat social de la CSI constitue notre programme pour les prochains événements de haut niveau, tels que le **Sommet sur les ODD en 2023**, le **Sommet de l'avenir en 2024** et le **Sommet social mondial en 2025**. Mais nous devons également oeuvrer, de concert avec nos organisations affiliées, à la mise en oeuvre du nouveau contrat social à l'échelle nationale. La CSI doit soutenir ses organisations affiliées lors du débat sur le nouveau contrat social et de sa promotion avec leur gouvernement respectif.

Afin de mener à bien notre programme politique, nous devons nous engager auprès des institutions internationales, avec l'OIT, ACTRAV, les Fédérations syndicales internationales et la TUAC,

ainsi qu'avec toutes les organisations membres nationales. Nous devons exiger des Institutions financières internationales et de l'OMC de rendre des comptes et de placer les travailleurs/euses au coeur de la politique mondiale.

Le programme de travail de la CSI, notre nouveau contrat social et les priorités que nous avons adoptées ne pourront être mis en oeuvre que si nous veillons à ce que la CSI travaille en assumant une responsabilité commune et conjointe. Le/la secrétaire général(e) n'est qu'une seule personne dans le cadre de ces travaux. La réussite de nos travaux requiert l'engagement et la participation de nous tous. Les membres du personnel de la CSI sont très engagés

et ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités au cours des dix derniers mois. Nous devons tous valoriser cet engagement considérable. Il revient à présent aux organisations membres et au/à la nouveau/elle secrétaire général(e) de poursuivre l'excellent travail du Congrès de Melbourne.

**Le pouvoir d'un syndicat,
le pouvoir de l'unité
syndicale, le pouvoir
de la CSI!**

Luc Triangle
Août 2023

